

**Politique Départementale
de l'Emploi :
Programme Départemental
&
Pacte Territorial d'Insertion
2025 - 2028**

**ACCOMPAGNER
EMPLOI
DÉVELOPPER
INNOVER**



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



Cofinancé par
l'Union européenne

CADRE LÉGAL

- *La loi NOTRe du 7 août 2015 conforte les départements dans leur rôle de chef de file des solidarités et de la cohésion sociale.*
- *La loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion a pour objectif de lutter contre la pauvreté et favoriser l'insertion sociale et professionnelle.*



*"Le **Programme Départemental d'Insertion** définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion, et planifie les actions d'insertion correspondantes. Le Conseil départemental doit délibérer avant le 31 mars de chaque année sur l'adoption ou l'adaptation du programme départemental d'insertion."*



*"Pour la mise en œuvre du programme départemental d'insertion, le Département conclut, avec les parties intéressées, un **Pacte Territorial pour l'Insertion**... Il définit, notamment, les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnel des allocataires du revenu de solidarité active."*

"Il a pour vocation de déterminer des priorités d'actions partagées pour faire converger les efforts et permettre une véritable dynamique de partenariat, associant également la Région dans ses compétences de développement économique et de formation. Le PTI doit également déterminer les modalités de suivi et d'évaluation des actions d'insertion (indicateurs, comité de suivi)."

- *La Circulaire interministérielle n°DGAS/DGEPP/2009/137 du 25 mai 2009.*
- *La Loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi*

PRÉAMBULE

Le retour à l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés et plus particulièrement des bénéficiaires du rSa dont il a la charge, est au cœur des actions conduites par le Département depuis 2015. La politique de l'emploi en Corrèze, fondée sur un esprit de solidarité, d'engagement et de responsabilisation, repose sur 4 axes stratégiques validés en 2016, réaffirmés en 2018 puis en 2021 :

- Systématiser l'accompagnement des bénéficiaires du rSa
- Redéfinir et rénover l'offre d'insertion sociale
- Mettre en lien l'insertion avec le développement économique
- Mobiliser les territoires avec le Pacte Territorial d'Insertion

Elle est déployée dans le cadre d'une politique volontariste bâtie sur :

- 1 équipe d'accompagnement de terrain dédiée aux bénéficiaires du rSa privilégiant la relation de face-à-face
- 1 relation qui responsabilise l'utilisateur et le rend acteur de son parcours

Et se traduit par des chiffres qui témoignent de son efficacité :

- Un taux de chômage inférieur à celui de la Nouvelle-Aquitaine et de la Métropole
- Une progression de l'emploi salarié de 2,2% entre 2019 et 2024
- Un ratio bénéficiaires du rSa / population totale plus favorable au niveau corrézien (2,7%) qu'au national (4,7%)
- Un taux de contractualisation proche de 100%
- Un taux de sorties positives de plus de 52% (pour l'équipe dédiée insertion)

Pleinement engagé pour relever le défi de "l'autonomie par le travail, pour tous ", le Département n'a pas attendu la loi "Plein Emploi" pour mettre en œuvre, depuis 10 ans, une politique d'insertion volontariste, innovante et progressiste, mobilisant d'importants moyens humains et financiers. Il ne néglige aucune piste pour favoriser l'emploi et l'employabilité. Néanmoins, sa politique ne peut s'entendre sans une coopération étroite avec l'ensemble des partenaires de l'insertion, de l'emploi et de la formation.

Aussi, la déclinaison opérationnelle de la politique départementale d'insertion, est contenue dans le Pacte Territorial d'Insertion (PTI). Ce dernier s'appuie sur une coordination étroite entre les différents acteurs pour favoriser l'insertion des personnes le plus éloignées de l'emploi par une coopération optimale et complémentaires des actions.

Pour la période 2025-2028, il repose sur 3 piliers fondamentaux :

1. Les actions pour accéder à la formation et l'emploi
2. Des professionnels et des métiers pour accompagner à la formation et à l'emploi
3. Une coordination territoriale des acteurs

Soit 37 fiches actions.

SOMMAIRE

AXE I : Les actions pour accéder à la formation et l'emploi (20 fiches action)

- I 1 - Rebond.....	p.06
- I 2 - Ateliers numériques	p.08
- I 3 - Modes de garde en Corrèze	p.09
- I 4 - Mobilité	p.10
- I 5 - Bénévolat "compétences et citoyenneté"	p.12
- I 6 - Santé et vie quotidienne	p.13
- I 7 - Se mobiliser pour construire son parcours	p.14
- I 8 - Projets	p.15
- I 9 - Pass pour l'emploi	p.16
- I 10 - Plateforme BOOST Emploi.....	p.17
- I 11 - Pack emploi.....	p.19
- I 12 - Tous responsables.....	p.21
- I 13 - Contrat Local d'Innovation Sociale	p.22
- I 14 - Clauses d'insertion sociale dans les marchés	p.23
- I 15 - Remplacements dans les collèges.....	p.24
- I 16 - Mise en lien direct Offre - Demande.....	p.25
- I 17 - Se professionnaliser avec les GEIQ	p.26
- I 18 - Entrepreneuriat	p.27
- I 19 - Insertion par l'Activité Économique	p.28
- I 20 - Vis l'emploi / Immersions dans les entreprises.....	p.30

AXE II : Des professionnels et des métiers pour accompagner à la formation et l'emploi (11 fiches action)

- II 1 - Chargé de mission entreprises	p.32
- II 2 - Coach professionnel	p.34
- II 3 - Référent professionnel.....	p.36
- II 4 - Coach social	p.38
- II 5 - Référent social	p.40
- II 6 - Coach Jeunes.....	p.42
- II 7 - Accompagnement global.....	p.43
- II 8 - Psychologue du travail	p.44
- II 9 - animateur numérique itinérant.....	p.46
- II 10 - Agent de santé - Infirmier Diplômé d'État (IDE).....	p.47
- II 11 - animateur du PTI	p.49

AXE III : Coordination territoriale des acteurs (6 fiches action)

- III 1 - Evolution des méthodes de travail dans le cadre de la réforme du Plein Emploi	p.52
- III 2 - D.O.R.A. (Découvrir Orienter Renseigner Accompagner)	p.54
- III 3 - Forums Emploi... ..	p.55
- III 4 - Partenariat avec la Société Hydro-Électrique du Midi (SHEM) : "J'entreprends Corrèze"	p.56
- III 5 - "Créateurs" et Label Origine Corrèze.....	p.57
- III 6 - Représentation des bénéficiaires du rSa dans les instances	p.58

AXE 1





LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI

FICHE ACTION - I 1 - Rebond



- Mobiliser et activer le parcours des primo entrants, dès l'entrée dans le dispositif rSa
- Informer des droits et devoirs, contractualiser et désigner un référent de parcours adapté
- Mettre en condition de retour à l'emploi via un "parcours express"
- Concourir à l'atteinte de l'objectif des 15 heures d'activité par une activation du parcours de 6 heures dès l'entrée dans le dispositif

Descriptif de l'action

Dans le cadre de la loi Plein Emploi et l'accompagnement renoué des bénéficiaires du rSa qui conditionne le versement de l'allocation à 15 heures d'activité par semaine, cette action combinée et renforcée permet une mobilisation et une activation de parcours de 6 heures pour tous les primo entrants, dès l'entrée dans le dispositif.

Dans l'objectif d'aller vers et d'aller plus vite, l'action présente l'avantage de proposer un "parcours express" de mise en condition de retour à l'emploi traduit par deux temps forts pour intensifier la mobilisation des bénéficiaires du rSa dès l'ouverture du droit :

- Un temps d'informations, de diagnostic, d'orientation et de contractualisation le matin :
Il permet une mobilisation dès l'entrée dans le dispositif en accélérant le processus d'information (droits et devoirs, actions...), d'orientation, de contractualisation (1^{er} CER) et d'accompagnement du bénéficiaire par le référent de parcours le mieux adapté à sa situation.
- Un atelier "BOOST Emploi" renforcé l'après-midi :
Une présentation de la plateforme BOOST Emploi (y compris celle de France Travail), création du (des) compte(s), mise à jour du CV en ligne et activation du parcours avec positionnements sur des offres d'emploi et/ou formation et sur des actions d'insertion.

À l'issue de l'action "Rebond", les personnes :

- Sont informées de leurs droits et devoirs
- Ont connaissance des acteurs des champs de l'insertion sociale et professionnelle de leur territoire
- Ont réalisé un diagnostic de leur situation socioprofessionnelle
- Connaissent le nom du référent de parcours adapté à leur situation et la date du 1^{er} rendez-vous d'activation du parcours
- Ont créé leur compte BOOST EMPLOI
- Ont réalisé et mis en ligne un CV
- Ont une connaissance plus fine des entreprises et besoins en recrutement sur leur territoire.
- Ont une connaissance des outils à activer facilitant leur recrutement (Ex CLIS, PEC, PMSMP)
- Sont positionnées sur des actions nouvelles de formation ou de recrutement.

PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa primo entrants dans le dispositif

TERRITOIRE

- L'action a débuté le 25 juin 2024 à titre expérimental sur le territoire de Brive et pourrait évoluer au regard des résultats.

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'actions "Rebond"
- Nombre de nouveaux entrants concernés par l'action



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - I 2 - Ateliers numériques

■ Développer l'autonomie numérique pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle

Descriptif de l'action

Pour lutter contre la fracture numérique et répondre aux besoins des publics en insertion, l'animateur numérique itinérant se déplace sur chaque Maison de la Solidarité Départementale afin d'assurer des rendez-vous individuels et /ou mener des ateliers collectifs.

Les ateliers collectifs ont pour objet principal la connaissance et la prise en main de la plateforme BOOST Emploi pour amener chaque bénéficiaire du rSa à s'inscrire et participer activement par la consultation des offres d'emploi, le dépôt de son CV en ligne, la création d'alertes, une vue sur les données statistiques (métiers recruteurs selon les zones géographiques, nombre d'offres d'emploi...).

Néanmoins, dès lors qu'une problématique commune émerge, un atelier thématique collectif pourra être mis en place (créer et utiliser une boîte mail, consulter et renseigner ses comptes : CAF, AMELI, découvrir l'ordinateur, internet...).

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'ateliers réalisés
- Nombres de personnes présentes sur les ateliers
- Nombre de thématiques proposées



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - I 3 - Modes de garde en Corrèze

- Développer l'offre de places de garde sur l'ensemble du département
- Accéder à des heures supplémentaires en horaires décalés
- Lutter contre l'un des freins à l'insertion

Descriptif de l'action

Frein à l'insertion sociale et professionnelle, le Département a la volonté de s'engager aux côtés de ses partenaires dans la résolution de cette problématique de modes de garde par la recherche de solutions collectives complémentaires et novatrices.

Les familles corréziennes, notamment celles monoparentales, sans relais familial, sont souvent impactées par l'insuffisance de réponses de modes de garde. L'absence de mobilité, le coût ou reste à charge, des horaires atypiques ou décalés, viennent accroître cette difficulté.

C'est dans ce cadre qu'il s'est engagé dans le Pacte des Solidarités 2024-2027 afin de développer l'offre de places de garde, de façon ponctuelle et en proximité des besoins des parents.

Pour ce faire, il met en œuvre un système de gratification à l'égard des assistants maternels indépendants qui accueilleront des enfants dans le cadre d'une dérogation d'accueil ponctuel proposée au professionnel corrézien.

Cette dérogation permet à un assistant maternel d'accueillir un enfant de plus par rapport à son agrément, dans la limite de 50 heures par mois.

Pour bénéficier d'une gratification, l'assistant maternel doit, soit accueillir un enfant sur des horaires atypiques (avant 7h30, après 19h30), soit accueillir un enfant ponctuellement afin de permettre à des parents d'effectuer des démarches d'insertion ou d'emploi.

Le montant de cette gratification financière exceptionnelle du Département s'élève à 3.50 € net de l'heure dans la limite de 50 heures par mois.

Cette expérimentation aura pour avantage d'apporter de la souplesse aux parents ayant un besoin rapide et ponctuel de faire garder leur enfant et sera disponible sur l'ensemble du département à proximité du domicile parental.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'enfants accueillis en plus chez les assistants maternels à domicile
- Nombre d'heures générées
- Nombre de gratifications accordées



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI

FICHE ACTION - I 4 - Mobilité



- Favoriser les déplacements des publics les plus éloignés géographiquement
- Développer l'autonomie des personnes
- Participer à la transition écologique et solidaire
- Lutter contre le frein à la mobilité

Descriptif de l'action

➤ ADER PDI / PTI :

Il s'agit de favoriser la mobilité des bénéficiaires du rSa et de leurs ayants-droits dans des démarches d'insertion professionnelle par la mise à disposition de véhicules ou de deux roues.

➤ VINCI - CD19 - ADER MOBILITÉ

Considérant la persistance des freins liés à la mobilité, au-delà des actions proposées sur le territoire corrézien, le Département, avec le soutien de la Fondation Vinci, a souhaité renforcer les solutions de mobilité et améliorer l'accès à l'autonomie des publics les plus fragiles. En partenariat avec ADER, acteur légitime du territoire pour accompagner la stratégie mobilité de la collectivité, une flotte de 12 véhicules a pu être essaimée sur l'ensemble des MSD afin de mailler finement le territoire. Ces locations sont ouvertes aux publics accompagnés par les agents de la collectivité (ASE / PMI / Insertion...) en MSD dans le cadre de démarches diverses.

➤ Renforcement de l'Action mobilité inscrite dans le Pacte des Solidarités

En réponse à des besoins spécifiques repérés : voitures sans permis, boîtes automatiques, la collectivité, en partenariat avec l'État, souhaite développer sa flotte de véhicules en MDD. La location sera ouverte aux publics accompagnés par les partenaires du Service Public de l'Emploi (SPE) : CCAS, Mission Locale dans un premier temps

➤ L'Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture (ANEFA)

Pour aider au financement des bus et ainsi faciliter l'accès à la cueillette des pommes, emplois saisonniers avec un transport des personnes (aller/retour) en départ de Brive et Tulle.

➤ À bicyclette

Conseils, réparation et vente de vélos (Tulle)

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa suivis par les professionnels du Conseil départemental et les partenaires du Service Public de l'Emploi

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de personnes concernées dont les bénéficiaires du rSa
- Nombre de contrats de locations réalisés
- Nombre de jours de location de voitures et scooters
- Nombre de kilomètres effectués par MSD / MDD
- Taux d'utilisation
- Nombre de vélos vendus
- Nombre de trajets effectués par les utilisateurs des bus pour la cueillette des pommes



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - I 5 - Bénévolat "compétences et citoyenneté"

- Apporter sa contribution à la vie sociale
- Développer du lien social
- Gagner en confiance
- Acquérir de nouvelles compétences
- Favoriser l'accès à l'emploi et/ou à la formation

Descriptif de l'action

Le Conseil départemental offre la possibilité à des bénéficiaires du rSa de s'engager sur la base du volontariat dans une action bénévole pour :

- Développer du lien social
- Gagner en confiance
- Acquérir des compétences
- Favoriser leur accès à l'emploi et/ou à la formation.

Il souhaite conjuguer le soutien aux associations dans leur recherche de bénévoles et l'insertion.

L'animateur du PTI recense les besoins en bénévoles des associations corrèziennes et les communique aux équipes de terrain en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa. Les CV des personnes volontaires lui sont transmises afin d'en informer l'association.

Un contrat de bénévolat est alors formalisé entre l'association et la personne pour un engagement de 60h maximum.

Cet engagement est inscrit dans le CER des bénéficiaires du rSa comme action d'insertion.

L'animateur PTI peut également aider une personne volontaire à rechercher une association susceptible de la recevoir, dans le cadre de son accompagnement au titre du dispositif rSa.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'associations contactées
- Nombre de personnes positionnées sur une action bénévole
- Nombre de contrats de bénévolat engagés
- Nombres d'heures effectuées



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - I 6 - Santé et vie quotidienne

- Aider les personnes à rompre l'isolement social
- Lever les freins à leur inclusion
- Inciter à la prise en charge de sa santé
- Retrouver autonomie et confiance en soi

Descriptif de l'action

Dans le but d'activer leur parcours vers l'insertion professionnelle, il est essentiel que certains publics renforcent leur capacité à agir sur leurs conditions de vie et de santé.

À cet effet, des actions collectives sont mises en place, visant notamment à faciliter les liens sociaux et à valoriser l'image de soi pour améliorer l'estime de soi.

Ces initiatives réunissent les participants autour de divers thèmes relatifs à la santé, à la vie quotidienne et à l'image de soi et ont pour objectif de sensibiliser sur les dispositifs et acteurs locaux susceptibles d'être sollicités.

➤ Ateliers collectifs santé et vie quotidienne :

Le CCAS d'Ussel alterne des ateliers bimensuels autour des thèmes de la santé et de la vie quotidienne

➤ Ateliers estime de soi / bien-être :

La socio-esthéticienne de l'association Rayon de Soleil anime 4 à 6 ateliers "bien-être" de 2 heures apportant des conseils personnalisés.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'ateliers réalisés
- Nombre de personnes positionnées et présentes sur les ateliers



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - I 7 -

Se mobiliser pour construire son parcours

- Lutter contre l'isolement psychosocial
- Développer du lien social
- Lever les freins à l'inclusion
- Retrouver une autonomie dans les démarches sociales et professionnelles

Descriptif de l'action

Pour soutenir les démarches visant à résoudre les difficultés identifiées et à renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées, des actions individuelles et collectives sont déployées. L'objectif de cette remobilisation pour les participants est de restaurer leur capacité à se projeter et à s'engager pleinement dans un parcours d'insertion.

➤ Envergure Sud-Ouest :

"Action de Mobilisation Sociale (AMS)" sur une période de 16 semaines avec des ateliers collectifs et des entretiens individuels organisés 2 jours par semaine. Les objectifs sont de redynamiser les participants par une valorisation des potentialités, l'accompagnement dans la prise en charge et/ou la résolution des freins repérés afin d'élaborer un projet d'insertion et son plan d'actions.

➤ Centre Écoute et Soutien :

Entretiens individuels et ateliers collectifs permettant le soutien de personnes en situation de rupture dont l'équilibre psychologique et la communication sont perturbés.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'actions
- Nombre de bénéficiaires de l'action
- Nombre de sorties par typologie dans les 3 mois suivant l'action : emploi / formation, santé, bénévolat, accès autres dispositifs...



LES ACTIONS POUR ACCEDER A LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - I 8 - Projets

- Systématiser les entrées dans les dispositifs "Amorce de parcours" et "Prépa compétences" pour définir et / ou activer un projet professionnel
- Préparer l'employabilité des personnes sans projet ou qualification
- Découvrir les secteurs en tension
- Anticiper les besoins en recrutements et / ou formations préalables

Descriptif de l'action

Dans cet objectif de mobilisation pour tendre à 15 heures d'activité par semaine, cette action vient à la fois renforcer le partenariat avec la Région dans le cadre des entrées en formation et permet aux bénéficiaires d'être accompagnés dans la construction et l'activation de leur projet professionnel.

Cette action constitue une première étape de mobilisation et d'activation du parcours de bénéficiaires du rSa pour lesquels il a été identifié le besoin nécessaire d'un travail préalable sur la définition d'un projet professionnel réaliste et réalisable fondé sur les besoins et réalités du territoire.

Les dispositifs "Amorce de parcours" et "Prépa compétences" sont financés par le Conseil Régional.

Une charte de partenariat a été engagée entre l'AFPA et le Conseil départemental, dans le cadre de l'activation de l'action "prépa compétences".

PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa dont les primo entrants dans le dispositif
- Les publics en insertion

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'entrants sur le dispositif "Amorce de parcours"
- Nombre d'entrants sur le dispositif "Prépa compétences"



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - I 9 - Pass pour l'emploi

- Préparer les publics aux entretiens professionnels par la valorisation de leurs compétences
- Les outiller dans leur recherche d'emploi
- Comprendre et décrypter les codes de l'entreprise

Descriptif de l'action

Face à un contexte économique de plus en plus exigeant, les bénéficiaires du rSa ont besoin de se démarquer et de disposer d'un maximum d'outils pour valoriser leur parcours professionnel et leurs compétences. Ceci passe par une préparation ciblée et des entraînements réguliers aux entretiens d'embauche afin d'être le plus réactif possible dès lors qu'ils vont postuler à une offre d'emploi.

Cette action intervient dans le cadre d'un accompagnement avec un référent de parcours pour outiller le bénéficiaire du rSa et optimiser ses chances du retour à l'emploi et / ou formation, pour un travail sur :

- Le CV et la lettre de motivation
- La préparation aux entretiens
- La simulation d'entretiens
- Des ateliers thématiques ("comment postuler et faire ses relances", "comment développer son réseau"...)

Cette action intervient en complémentarité des Pack emploi.

En effet, une personne peut bénéficier de cette action et être par la suite positionnée sur l'action Pack l'emploi pour être d'autant plus opérationnelle et augmenter ses chances d'être recrutée.

L'action est portée à la carte par les référents professionnels, la psychologue du travail, l'animatrice numérique et le chargé de mission entreprises.

Le Pass pour l'emploi permettra de proposer des candidatures plus ciblées et plus efficaces.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de "Pass pour l'emploi" réalisés
- Nombre de positionnements sur l'action
- Nombre de contrats de travail



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - I 10 - Plateforme **BOOST** Emploi

- Favoriser le retour à l'emploi
- Mettre en relation l'offre et la demande
- Mettre en œuvre les outils de la Collectivité pour répondre aux besoins du marché de l'emploi corrézien

Descriptif de l'action

Lancée en mars 2016, la plateforme BOOST Emploi regroupe l'offre et la demande d'emploi sur le Département.

Elle permet de faciliter la mise en relation, l'accès aux offres et propose aux employeurs et aux candidats un accompagnement au recrutement.

Entièrement gratuite, cette plateforme dispose :

- ✓ D'un volet "employeur" où l'employeur peut déposer créer son compte, déposer ses offres d'emploi, consulter les CV en ligne, suivre les actualités du territoire
- ✓ D'un volet "candidat" où chaque personne peut déposer son CV en ligne et / ou utiliser le CV Catcher, découvrir les offres d'emploi et suivre les statistiques des différents bassins en terme d'emploi
- ✓ De la possibilité d'alertes quotidiennes

Une plateforme téléphonique permet également la mise en relation rapide avec un conseiller et participe ainsi au retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa.

Ce dispositif, bien implanté, voit ses chiffres de fréquentation progresser d'année en année et confirme l'intérêt d'une telle plateforme sur le territoire. Elle se doit d'évoluer sans cesse au regard du contexte socio-économique, de la demande et dans l'objectif d'une réactivité permanente. C'est pourquoi, de nouvelles opérationnalités sont régulièrement activées pour répondre au plus près des besoins des territoires et des corréziens.

L'action BOOST Emploi se décline également sur les réseaux sociaux avec une page Facebook créée en 2017. En effet, face à l'évolution du marché du travail et à l'arrivée de nouvelles générations plus sensibles aux réseaux sociaux, le dispositif BOOST Emploi a souhaité s'adapter au contexte et évoluer pour cibler de nouveaux publics et favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Chaque jour, des offres d'emploi et de formation, des actualités, des témoignages et diverses informations sont publiées, diffusées, partagées sur les pages Facebook amenant à une centralisation de ces données sur les réseaux, en complémentarité de celles présentes sur la plateforme BOOST Emploi.

Véritables outils de communication et d'information, les réseaux sociaux apportent une réelle plus-value dans la recherche d'emploi et de formation de certains publics.

Afin de faciliter davantage les placements en emploi et répondre au plus près des problématiques actuelles du marché de l'emploi local, le chargé de mission entreprises travaille en lien direct avec les professionnels de l'accompagnement et les publics eux même pour un positionnement rapide et sécurisé sur les offres d'emploi immédiatement disponibles localement. Cette modalité de travail permet d'apporter au tissu économique un certain niveau de réponses, de présenter des profils adaptés et d'impulser une dynamique de retour à l'emploi en adéquation avec la politique départementale d'insertion.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa
- Entreprises
- Tous les acteurs intervenant sur les volets de l'emploi et de la formation

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de visites
- Nombre d'utilisateurs
- Nombre de comptes recruteurs créés
- Nombre de comptes utilisateurs créés
- Nombre de CV
- Nombre d'abonnés Facebook
- Nombre de publications



LES ACTIONS POUR ACCEDER A LA FORMATION ET L'EMPLOI

FICHE ACTION - I 11 - Pack emploi



- Préparer la rencontre avec l'entreprise recruteuse et travailler la posture professionnelle
- Accompagner au recrutement et sécuriser l'accès à l'emploi
- Répondre aux besoins en recrutement des entreprises
- Mutualiser les moyens humains, les dispositifs et les outils entre partenaires

Descriptif de l'action

Le service Emploi et Insertion porte depuis 2019, des actions "Clés de l'emploi " animées par : un coach professionnel en collaboration avec la cellule "Boost Emploi", la psychologue du travail et l'animatrice numérique.

Issue d'un partenariat avec une entreprise locale, cette action vise à accompagner les entreprises dans leurs recrutements par une préparation en amont des candidats. Elle permet de travailler sur les codes de l'entreprise, les attendus, la posture professionnelle et de se projeter sur le marché du travail.

Les "Clés de l'emploi" se déroulent en deux temps :

- Une phase préparatoire aux entretiens de recrutements
- Un "job dating" avec l'entreprise partenaire

Sur ce même format, toujours face aux difficultés de recrutements et dans un contexte d'expérimentation d'amélioration continue dans le cadre de France Travail, cette action évolue à partir de 2024 vers une action collective partenariale "PACK EMPLOI" (Conseil Départemental /France Travail /Missions Locales /Cap Emploi) qui vient enrichir, renforcer et diversifier l'action "Clés de l'emploi" par une mutualisation des moyens humains et des publics pour répondre aux besoins et enjeux d'activation du parcours vers le retour à l'emploi durable.

En s'appuyant sur :

- Les acteurs économiques locaux (les fédérations patronales et clubs entreprises)
- Nos compétences acquises
- Les postes directement disponibles et sans qualification particulière
- Le Réseau pour l'Emploi (mixité des publics)
- La mutualisation des professionnels et des moyens pour démultiplier les actions et les réponses dans la phase préalable de préparation au job dating et aux recrutements (un coach professionnel Conseil départemental et un conseiller France Travail + mutualisation des psychologues du travail et des chargés de missions Entreprises Conseil départemental et France Travail)

Il est envisagé d'offrir sur une durée courte avec une base de 15 heures par semaine, une action partenariale issue d'une collaboration avec une entreprise locale, bâtie de différentes étapes :

- Accompagnement, ciblage des besoins des entreprises dans leurs recrutements
- Visite d'entreprise
- Phase préparatoire aux entretiens de recrutements
- "Job dating" avec l'entreprise partenaire
- Accompagnement au recrutement (CLIS)
- Sécurisation dans l'emploi (coach professionnel)

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'actions "Pack emploi"
- Nombre de bénéficiaires de l'action
- Nombre de sorties pour emploi / formation à l'issue ou dans les 3 mois suivant l'action



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - I 12 - Tous responsables

- Développer le parrainage et l'immersion des publics au sein des entreprises recruteuses
- Découvrir les métiers en tension pour susciter des vocations et répondre aux tensions de recrutements
- Valider un projet professionnel et activer un parcours emploi ou formation préalable

Descriptif de l'action

Le service Emploi et Insertion réalise des visites d'entreprises via le chargé de mission entreprises pour assurer le recueil des offres exclusives, la présentation des dispositifs et outils d'insertion tels que les Pack emploi, l'équipe d'accompagnement, le Contrat Local d'Innovation Social et la promotion de la démarche Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) par le recrutement de bénéficiaires du rSa.

Néanmoins, dans l'objectif des 15 heures d'activité par semaine, il est nécessaire d'engager de nouvelles réflexions avec les acteurs du secteur économique.

C'est pourquoi, la Collectivité souhaite développer le parrainage et l'immersion des publics au sein des entreprises recruteuses.

Il s'agit donc d'ouvrir plus fortement à l'immersion, à la découverte ou au compagnonnage en créant un réseau de parrains engagés afin d'optimiser le retour à l'emploi par l'activation préalable d'heures d'activité (PMSMP, temps de travail avec le parrain : CV, pitch de présentation, simulation d'entretien, ...).

Les bénéficiaires peuvent ainsi découvrir des métiers, valider un projet professionnel et activer un parcours emploi ou formation préalable, permettant de sécuriser le recrutement.

PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa
- Les entreprises corréziennes

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de bénéficiaires du rSa parrainés
- Nombre de parrains



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - I 13 - Contrat Local d'Innovation Sociale

- Favoriser et sécuriser les recrutements
- Soutenir l'employeur en l'accompagnant dans la mise en place d'un tutorat au sein de l'entreprise pour pérenniser l'emploi

Descriptif de l'action

À l'écoute des besoins de tous les territoires et de toutes leurs composantes sociales et économiques, le Département a mesuré dès le départ l'absolue nécessité d'associer et de travailler le lien entre les secteurs économiques et le volet social. Il multiplie les initiatives en ce sens avec des dispositifs novateurs et assure une veille informationnelle permanente et active de l'évolution des chiffres de l'emploi, des besoins des chefs d'entreprises et des spécificités locales.

En sa qualité de chef de file de l'insertion sociale et professionnelle et en concertation étroite avec le tissu économique local, le Département met en œuvre un dispositif favorisant, grâce à du tutorat, l'intégration et le maintien dans l'emploi de bénéficiaires du rSa : le Contrat Local d'Innovation Sociale (CLIS).

En s'appuyant sur un partenariat étroit avec les entreprises locales et les groupements d'employeurs, ce dispositif cible une action de tutorat quotidien pour des emplois d'une durée au moins égale ou supérieure à 30h par semaine en CDI ou CDD d'une durée minimale de 6 mois.

Cette aide au tutorat à hauteur de 3 000€ pour un CDD de 6 mois et de 4 000€ pour un CDI est versée à l'employeur pour favoriser et optimiser le recrutement de bénéficiaires du rSa. Elle cible des contrats suffisamment longs pour assurer l'intégration et la pérennisation de l'emploi.

Au-delà de ce soutien financier, un accompagnement personnalisé, tant pour l'entreprise que pour le salarié, est assuré par un coach professionnel afin de sécuriser l'entrée dans l'emploi et le pérenniser.

PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa
- Entreprises locales corréziennes

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de CLIS signés
- Nombre de sorties emploi à l'issue de l'action
- Nombre de CDI et de CDD



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - I 14 - Clauses d'insertion sociale dans les marchés

- Favoriser l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières par le biais de la commande publique
- Soutenir et valoriser les Structures d'Insertion par l'Activité Économique ainsi que les structures du secteur protégé en leur réservant des marchés

Descriptif de l'action

Dans le cadre de sa politique départementale d'insertion, le Département de la Corrèze s'est engagé, avec le soutien de fonds européens, dans le développement de clauses d'insertion sociales.

Les clauses sont activées sur l'ensemble du territoire départemental par deux porteurs (de projet) : la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive en compétence sur son territoire et le Conseil départemental de la Corrèze sur le reste du territoire corrézien.

Outre l'intégration de ces clauses sur leurs propres marchés, le Conseil Départemental de la Corrèze et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive mettent à disposition des maîtres d'ouvrage de leur territoire, une ingénierie afin d'assister les différents acheteurs publics dans la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa
- Publics prioritaires des politiques publiques de l'emploi

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de marchés
- Nombre de maîtres d'ouvrage accompagnés
- Nombre de participants
- Nombre de bénéficiaires du rSa parmi les participants
- Nombre total d'heures d'insertion réalisées
- Nombre d'heures d'insertion réalisées par les bénéficiaires du rSa



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI

FICHE ACTION - I 15 - Remplacements dans les collèges du Département

- Mettre à disposition sur une courte durée, des publics en insertion auprès des collèges
- Aider à définir et confirmer l'employabilité
- Renouer avec le monde du travail

Descriptif de l'action

Il s'agit d'effectuer des remplacements d'agents territoriaux départementaux intervenant dans les 24 collèges sur des postes de services généraux ou de proposer des renforts pour des missions spécifiques, ponctuelles et sur une durée limitée.

Cette action au départ de son lancement, ne ciblait que 16 collèges.

Afin d'augmenter les chances de positionnements face à des demandes soudaines et urgentes, cette action est élargie à un public en insertion avec une priorité maintenue pour les bénéficiaires du rSa.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa
- Personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle suivies par les professionnels des MSD

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de personnes en insertion missionnées
- Nombre de bénéficiaires du rSa missionnés
- Nombre total d'heures réalisées par des personnes en insertion
- Nombre d'heures réalisées par les bénéficiaires du rSa



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - I 16 - Mise en lien direct Offre - demande

- Développer le lien avec les entreprises
- Anticiper et mieux repérer les besoins

Descriptif de l'action

Avec l'appui de la cellule BOOST Emploi, la Collectivité a pu constituer un réseau d'entreprises Corrésiennes qu'elle ne cesse d'actualiser et d'enrichir.

Des contacts avec les chefs d'entreprises permettent de recenser en direct les besoins précis en termes de qualifications, compétences, formations, métiers... pour pouvoir ensuite les diffuser à l'équipe d'accompagnement du territoire ciblé, chargée de préparer les personnes à ces recrutements.

Des actions collectives complémentaires, au plus près de la demande, peuvent être mises en place selon les objectifs fixés ensemble : Pass pour l'emploi, Pack emploi, Forums... avec pour but final le recrutement des bénéficiaires du rSa.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa
- Entreprises

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de revues de portefeuilles
- Nombre d'offres adressées



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - I 17 - Se professionnaliser avec les GEIQ

- Découvrir des métiers
- Former en contrat d'alternance

Descriptif de l'action

Un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) est un collectif d'entreprises piloté par ses adhérents. Il regroupe des entreprises qui parient sur le potentiel de personnes en difficulté d'accès à l'emploi pour résoudre leurs problèmes de recrutements tout en organisant des parcours d'insertion et de qualification.

Les GEIQ installés en Corrèze mettent à disposition, auprès de leurs adhérents, des personnels en formation en contrat d'alternance (apprentissage ou professionnalisation).

Ils proposent des découvertes de différents métiers dans les secteurs agricole et du BTP et assurent un accompagnement individualisé du parcours en lien avec le projet visé.

- G.E.I.Q. BTP 19
- G.E.I.Q. Agri Limousin Périgord

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de personnes orientées et rencontrées
- Nombre de rendez-vous réalisés
- Nombre de contrats signés



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - I 18 - Entrepreneuriat

- Accompagner à la création ou reprise d'entreprises
- Accompagner les travailleurs indépendants en difficulté économique ou sociale

Descriptif de l'action

Afin de soutenir l'entrepreneuriat en Corrèze, les dispositifs d'accompagnement sont mis en place par des acteurs spécialisés. Pour les porteurs de projets, l'objectif est d'analyser la faisabilité et la viabilité économique de la future activité, ou de proposer une réorientation en cas de non-viabilité. Cet accompagnement inclut des entretiens individuels ainsi que des ateliers collectifs. Un suivi post-crédation est également offert pour garantir un démarrage réussi de l'activité et favoriser l'appropriation du rôle de chef d'entreprise. Quant aux travailleurs indépendants rencontrant des difficultés, l'accompagnement vise à les aider à développer leur activité en visant l'autonomie financière ou à les orienter vers des solutions alternatives.

- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat :
Accompagnement à la création, reprise, développement d'entreprises artisanales
- BGE :
Accompagnement à la création, reprise, développement d'entreprises
- AIRELLE :
Accompagnement à la création, reprise, développement d'entreprises
- SOLIDARITES PAYSANS LIMOUSIN :
Accompagnement d'exploitants agricoles en difficulté économique et/ou sociale.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de personnes orientées et accompagnées
- Nombre de sorties positives en création et maintien de l'activité



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - I 19 - Insertion par l'Activité Economique

- Favoriser l'insertion professionnelle de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi
- Accompagnement pour les parcours professionnels

Descriptif de l'action

L'insertion par l'activité économique (IAE) offre aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles spécifiques (âge, santé, précarité, etc.), un accompagnement renforcé visant à favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Les salariés en transition bénéficient de contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) de 20 à 35 heures par semaine, d'une durée minimale de 4 mois et ne pouvant dépasser 2 ans (sauf dérogation pour les personnes de plus de 50 ans ou en situation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).

Le Département soutient activement les SIAE en Corrèze pour optimiser l'accès à l'emploi ou à la formation des bénéficiaires du RSA. Trois types de structures existent sur le territoire : les associations intermédiaires, les ateliers et chantiers d'insertion, ainsi que les entreprises d'insertion.

➤ **2 Associations Intermédiaires (AI) :**

Les Associations intermédiaires (AI) ont un double rôle : assurer l'accueil, le suivi et l'accompagnement des personnes sans emplois rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et mettre à disposition à titre onéreux, en vue de faciliter leur insertion professionnelle ces personnes auprès de personnes physiques ou morales. L'objectif d'une association intermédiaire est d'accompagner ses salariés en insertion dans l'acquisition d'une autonomie et d'une polyvalence suffisantes pour accéder à un emploi en milieu ordinaire de travail.

➤ **18 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) :**

Les ACI proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes éloignées de l'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Ils ont pour mission d'assurer l'accueil, le recrutement et la mise au travail de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion en s'appuyant sur un accompagnement socioprofessionnel renforcé. Les secteurs d'activités sont multiples : maraîchage, entretien des espaces verts, revalorisation d'objets collectés, vente, nettoyage de locaux, gardiennage de déchetteries, repassage, ...

➤ **8 Entreprises d'Insertion (EI) :**

Les entreprises d'insertion conjuguent efficacité économique et finalité sociale pour réunir les conditions d'accès et de retour à l'emploi durable des personnes éloignées de l'emploi. Elles opèrent dans le secteur marchand et propose une expérience en situation réelle de travail, une formation en situation de production, ainsi qu'un accompagnement individualisé en vue d'un retour à l'emploi en milieu ordinaire. Les secteurs d'activités sont : l'entretien des espaces verts, le désherbage de trottoirs, le débit et la vente de bois de chauffage, le nettoyage de locaux, la collecte, le traitement et le transport de déchets, les petits travaux du bâtiment, l'entretien et l'aménagement des espaces naturels, ...

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de personnes recrutées dont les bénéficiaires du rSa
- Nombre de parcours effectués (12 mois)
- Nombre de sorties positives



LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - I 20 - Vis l'emploi / Immersions dans les entreprises

- Aider à définir et asseoir un projet professionnel
- Découvrir des métiers
- Favoriser les recrutements

Descriptif de l'action

L'accueil en entreprise pour réaliser une immersion professionnelle est possible dans le cadre d'un dispositif prévu par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et sous certaines conditions : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP).

Il s'agit de bénéficier d'une expérience professionnelle en vue de :

- ✓ Découvrir un métier ou un secteur d'activité
- ✓ Confirmer un projet professionnel grâce à des situations réelles de travail
- ✓ Initier un parcours d'embauche pour accéder à un emploi ou dans le cadre d'une reconversion

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

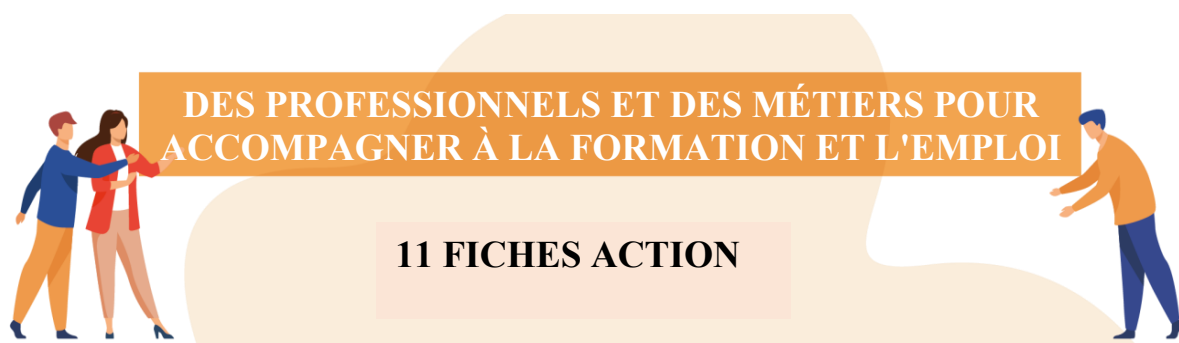
TERRITOIRE

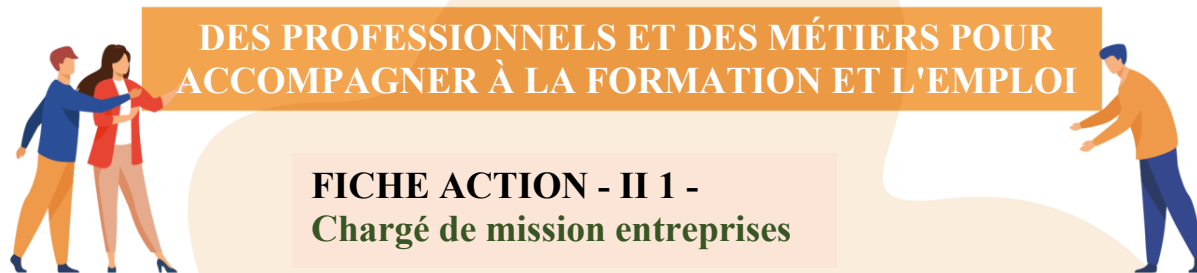
- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre total de PMSMP réalisées
- Nombre de PMSMP réalisées selon l'objectif visé

AXE 2





- Constituer un réseau d'entreprises et recueillir les offres exclusives Conseil départemental
- Faciliter le recrutement
- Promouvoir le dispositif Corrèze BOOST Emploi

Descriptif de l'action



Présentation Métier

Le Chargé de mission entreprises a pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du rSa du département de la Corrèze en activant et collaborant étroitement avec le tissu économique local et d'animer les outils nécessaires à cet objectif.

Le Chargé de mission entreprises intervient également, directement auprès des professionnels de la Collectivité en charge de l'accompagnement des personnes pour adapter les positionnements et favoriser les recrutements.

Il favorise le retour à l'emploi en :

- ✓ Constituant un réseau d'entreprises, identifiant et anticipant leurs besoins de personnel en matière de recrutement, gestion des compétences, formation... et en définissant des modalités de collaboration visant à promouvoir l'embauche de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA
- ✓ Orientant les bénéficiaires proposés notamment par les référents rSa professionnels et les coachs du Conseil départemental vers des postes vacants signalés par les entreprises partenaires
- ✓ Assurant et entretenant la relation entre les entreprises et les demandeurs d'emploi
- ✓ Développant un réseau de parrains

Il participe à la définition des orientations stratégiques de la plateforme Corrèze Boost Emploi en :

- ✓ Contribuant à l'élaboration de la plateforme et à son évolution, tant sur le plan conceptuel que technique
- ✓ Contribuant à la définition du plan de déploiement de la plateforme
- ✓ Formulant des propositions d'évolution
- ✓ Coordonnant la mise en œuvre opérationnelle du déploiement de Corrèze BOOST Emploi à l'échelle départementale et territoriale
- ✓ Assurant l'interface opérationnelle entre l'opérateur et le département de la Corrèze
- ✓ Participant aux différentes instances permettant le recensement des besoins en main d'œuvre
- ✓ Assurant la promotion et la communication de Corrèze BOOST Emploi
- ✓ Effectuant une veille technologique sur les outils numériques d'aide de retour à l'emploi

Il anime le réseau social Facebook en :

- ✓ Publiant et partageant des "posts" liés à l'emploi ou la formation sur le département de la Corrèze
- ✓ Gérant l'espace publications ; réponses diverses aux internautes sur des questions liées à l'emploi, la formation ou sur le fonctionnement du site Corrèze Boost Emploi

Il participe à :

- ✓ Des salons sur le thème de l'emploi ou de la formation
- ✓ La mise en œuvre de forum territoriaux BOOST Emploi
- ✓ Des opérations spécifiques (Pack Emploi, Pass pour l'emploi...)

PUBLICS CIBLES

- Publics en insertion dont bénéficiaires du rSa
- Entreprises

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'entreprises contactées
- Nombre d'annonces exclusives
- Nombre de Forums, de manifestations
- Nombre d'actions collectives



DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - II 2 - Coach professionnel

- Faciliter et sécuriser la recherche d'emploi et le recrutement
- Sécuriser l'accès à et dans l'emploi

Descriptif de l'action



Présentation Métier

Il s'agit d'un accompagnement dynamique, intensif, renforcé et personnalisé vers et dans l'emploi ou la formation des bénéficiaires du rSa afin de favoriser une sortie rapide et pérenne du dispositif par l'entrée en formation ou le retour à l'emploi.

Deux coachs professionnels interviennent sur l'ensemble du territoire corrézien.

Leurs missions sont de :

- ✓ Conduire des entretiens individuels avec les bénéficiaires du rSa
- ✓ Réaliser le bilan des acquis et potentiels
- ✓ Évaluer l'adéquation entre projet, situation du marché du travail et profil du demandeur
- ✓ Établir un plan d'action et coordonner sa mise en œuvre avec l'ensemble des partenaires et/ou employeurs nécessaires à l'activation du parcours
- ✓ Formaliser le plan d'action à travers un contrat d'engagement réciproque
- ✓ Aider dans la création des outils de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, ...)
- ✓ Préparer aux entretiens de recrutement et simuler des entretiens d'embauche
- ✓ Établir régulièrement un bilan du parcours avec le bénéficiaire et les différents prestataires, partenaires et opérateurs
- ✓ Développer et faire vivre un réseau partenarial d'entreprises
- ✓ Assurer la promotion et l'activation du CLIS
- ✓ Rechercher activement des offres d'emploi (BOOST, réseau, entreprises, ...) et effectuer des positionnements
- ✓ Accompagner le salarié et/ou l'employeur afin de sécuriser l'entrée en emploi ou en formation
- ✓ Organiser et animer des ateliers collectifs Pack emploi
- ✓ Travailler en transversalité avec la cellule BOOST, les clauses sociales...

En complémentarité de ces missions, ils animent les RIM pour capter directement leur public cible et participent activement aux forums emploi, Pack emploi

Durée de l'accompagnement : 5 mois pouvant être prolongé jusqu'à 10 mois

PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de bénéficiaires du rSa accompagnés
- Nombre de sorties pour emploi / formation
- Taux de contractualisation





DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - II 3 - Réfèrent professionnel

- Accompagner le bénéficiaire dans l'élaboration de son projet professionnel vers et à l'emploi
- Formaliser les étapes du parcours d'insertion et les activer
- Favoriser l'accès à l'emploi et la formation

Descriptif de l'action



Présentation Métier

Ils assurent l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du rSa par la définition d'un projet professionnel, l'établissement et la mise en œuvre d'un plan d'action permettant la levée des freins périphériques et l'atteinte des objectifs.

Les différentes étapes du parcours d'insertion sont formalisées au travers des CER.

Un travail en coordination avec les référents sociaux, les référents de parcours du service Emploi et Insertion et les autres services de la Collectivité est indispensable ainsi qu'avec les partenaires territoriaux et institutionnels de l'emploi et de l'insertion et les acteurs économiques.

Leurs missions consistent à :

- ✓ Animer des RIM et/ou action rebond afin de présenter le dispositif rSa aux primo-arrivants, évaluer la modalité d'accompagnement la mieux adaptée au parcours de la personne et réaliser le 1er CER
- ✓ Accueillir les bénéficiaires
- ✓ Établir un diagnostic de la situation professionnelle du bénéficiaire du rSa et un plan d'actions conduisant à l'atteinte des objectifs
- ✓ Accompagner le bénéficiaire dans l'élaboration de son projet professionnel en tenant compte de ses souhaits, savoir-faire/être, contraintes/freins mais aussi en le positionnant dans un contexte de réalité
- ✓ Déterminer les étapes du parcours d'insertion formalisées au travers des contrats d'engagements réciproques
- ✓ Mettre en œuvre, coordonner et évaluer les actions dans le cadre des étapes de parcours en lien avec les objectifs fixés, les adapter et définir les nouvelles actions
- ✓ Travailler en coordination avec les référents sociaux, les référents de parcours du service Emploi et Insertion, BOOST Emploi les autres services de la Collectivité (les clauses d'insertion sociales, les MSD...), les partenaires territoriaux et institutionnels.

Durée de l'accompagnement : 24 mois **renouvelable 1 fois**

Afin de soutenir l'insertion des bénéficiaires du rSa reconnus travailleurs handicapés, la collectivité a conventionné avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public. Ainsi, deux référents professionnels sont dédiés à cet accompagnement spécifique.

PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa
- Les bénéficiaires du rSa reconnus travailleurs handicapés

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de bénéficiaires du rSa accompagnés
- Nombre de sorties pour emploi / formation
- Taux de contractualisation





- Faciliter le parcours d'insertion et mobiliser les personnes pour une insertion socio professionnelle durable
- Recentrer la personne sur son parcours et travailler avec elle sur ses choix prioritaires pour lever les freins à l'insertion

Descriptif de l'action



Présentation Métier

Il s'agit d'un accompagnement court, personnalisé et renforcé des bénéficiaires du rSa en vue d'une recherche de solutions d'autonomie.

L'action cible un public relevant d'un accompagnement social présentant des freins divers à l'accès à l'emploi mais volontaires pour travailler activement sur leur autonomie.

Ce suivi individualisé recentre la personne au sein du dispositif d'aide et d'accompagnement, comme acteur principal de son propre parcours.

Le coach social a pour mission de :

- ✓ Permettre au bénéficiaire du rSa d'établir un auto diagnostic de sa situation socio professionnelle
- ✓ Aider le bénéficiaire du rSa à identifier et prioriser les principaux freins pour lui permettre de se mobiliser et résoudre ses difficultés sociales
- ✓ Déterminer les étapes de parcours d'insertion formalisées au travers des contrats d'engagements réciproques
- ✓ Accompagner le bénéficiaire du rSa dans les différentes étapes de son parcours en s'attachant activement à ce que la personne soit l'initiatrice des démarches à réaliser
- ✓ Mettre en œuvre, coordonner et évaluer les actions dans le cadre des étapes de parcours en lien avec les objectifs fixés, les adapter et aider à définir de nouvelles actions
- ✓ Rencontrer régulièrement le public durant une courte période (6 mois renouvelable jusqu'à 18 mois)
- ✓ Travailler en coordination avec les référents sociaux et les référents de parcours
- ✓ Développer un partenariat local (connaissance des ressources locales) et institutionnel
- ✓ Développer des modalités d'intervention complémentaires au travail individuel : actions collectives, ateliers

Ils participent également à l'animation des Réunions d'Information et de Mobilisation (RIM) et/ou action Rebond, pour l'orientation de leur public cible dès leur entrée dans le dispositif rSa.

Trois coachs sociaux interviennent : deux à Brive et un à Tulle.

Durée de l'accompagnement : 6 mois pouvant être prolongé jusqu'à 18 mois

PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de bénéficiaires du rSa accompagnés
- Nombre de sorties du dispositif d'accompagnement
- Nombre de sorties pour emploi / formation
- Taux de contractualisation





DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - II 5 - Réfèrent social

- Aider les personnes à lever les premiers freins à leur insertion
- Faciliter l'insertion sociale

Descriptif de l'action



Présentation Métier

Les référents sociaux mènent des actions auprès de tous les publics : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées.

Ils informent les intéressés sur leurs droits en matière de prestations sociales, médicales, d'accès à la formation, au logement. En fonction des situations, ils les orientent vers des lieux d'accueil spécialisés lorsque c'est nécessaire, ou peuvent servir de médiateur lorsque les dossiers sont complexes. Pour cela, ils doivent avoir une parfaite connaissance des institutions, des rouages de l'administration et des démarches à effectuer pour débloquer des situations.

Concernant le dispositif rSa, les référents sociaux interviennent essentiellement sur les freins sociaux périphériques et sont en contact direct avec le service Emploi et Insertion et dans le cadre de l'activation des parcours.

Globalement, les référents sociaux :

- ✓ Accueillent, écoutent, informent, orientent et accompagnent les personnes et les familles
- ✓ Assurent un suivi social renforcé et spécifique auprès de certaines personnes ou familles
- ✓ Conseillent les personnes dans les domaines de la vie quotidienne, de l'insertion sociale et professionnelle
- ✓ Aident dans la réalisation de démarches administratives et d'accès aux droits, le montage de dossiers.

Plus de 70 référents sociaux interviennent sur l'ensemble du territoire départemental à partir de l'une des 12 MSD - Maison de la Solidarité Départementale.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de bénéficiaires du rSa suivis
- Nombre de sorties emploi / formation pour les bénéficiaires du rSa
- Taux de contractualisation



DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - II 6 - Coach Jeunes

- Mieux prendre en compte la diversité des parcours individuels et faciliter l'entrée dans la vie active
- Accéder, en un temps restreint à l'emploi et/ou à la formation

Descriptif de l'action

Dans le cadre de sa politique "jeunes", le Département propose, depuis 2016, un partenariat aux missions locales de Brive, Tulle et Ussel pour la mise en place du dispositif "boost jeunes".

Ce dispositif permet aux jeunes Corrèziens de 17 à 25 ans de bénéficier d'un suivi renforcé pendant 4 mois sous forme de coaching renforcé pour accéder à l'autonomie et à l'emploi.

Ce coaching personnalisé a pour objectifs de valoriser les aptitudes professionnelles du jeune et de le placer dans une dynamique positive pour la réalisation de son projet.

Il s'adresse à des jeunes proches de l'emploi mais qui ont besoin de soutien dans leurs techniques de recherches d'emploi.

Il a pour objectifs :

- d'analyser les freins au recrutement,
- de rassurer et valoriser pour atteindre la confiance en soi,
- de mieux appréhender le monde du travail,
- de cibler les entreprises du marché en adéquation avec le profil du jeune,
- de mettre en réseau,
- d'aller vers l'entreprise, faciliter et sécuriser l'insertion.

PUBLICS CIBLES

- Les jeunes de 17 à 25 ans

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de suivis
- Nombre de sorties emploi / formation



DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - II 7 - Accompagnement global

- Bénéficier d'un accompagnement collaboratif (social et professionnel) réalisé par un conseiller France Travail et un travailleur social du Conseil départemental
- Se coordonner entre partenaires pour agir simultanément sur les problématiques repérées pour optimiser l'accès à l'emploi et la formation

Descriptif de l'action

L'accompagnement global des demandeurs d'emploi vise à apporter une réponse adaptée aux besoins d'un public particulièrement fragilisé.

Financée par le Fonds Social Européen, cette modalité d'accompagnement s'adresse donc aux personnes rencontrant des freins (sociaux, économiques...) à leur recherche d'emploi.

Le principe est de bénéficier d'un coaccompagnement réalisé par un conseiller France Travail et un travailleur social afin d'articuler leurs actions et apporter les réponses les plus adaptées.

Les personnes doivent être inscrites à France Travail.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion, inscrits à France Travail rencontrant des difficultés sociales et professionnelles

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de personnes entrées en accompagnement global
- Nombre de sorties positives de l'accompagnement



DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - II 8 - Psychologue du travail

- Dynamiser le parcours d'insertion
- Enclencher un processus de changement

Descriptif de l'action



Présentation Métier

Le psychologue du travail rencontre en entretiens individuels les bénéficiaires du rSa, accompagnés par des référents professionnels, dont le projet n'est peu voire pas évolutif sur la durée.

Par son expertise et son regard sur les potentialités de la personne, il participe à dynamiser le parcours d'insertion et travaille à enclencher un processus de changement dont il déterminera les premières étapes à travers un plan d'action. Il apporte une lecture différente des situations, étayée par sa connaissance du marché du travail et du monde des entreprises et par son expertise sur les processus sociocognitifs.

Il apporte des conseils techniques et un appui à la prise de décision auprès des référents sur des situations particulières.

Grâce aux entretiens individuels qu'il réalise, il vise à :

- ✓ Évaluer la motivation de la personne, ses potentialités, sa capacité au changement et à réorienter son projet
- ✓ Identifier ce qui fait obstacle à la déclinaison du parcours d'insertion
- ✓ Écouter les besoins et analyser les situations
- ✓ Analyser les processus sociocognitifs à l'œuvre
- ✓ Apporter des conseils en matière de recrutement, de marché du travail, de métiers et de fonctionnement des entreprises
- ✓ Proposer des actions d'accompagnement adaptées, individuelles et/ou collectives
- ✓ Établir un plan d'actions relatif aux premières étapes à activer
- ✓ Partager l'expertise avec les référents professionnels pour leur apporter des éléments de compréhension et d'action supplémentaires

Trois rencontres sont prévues puis un temps de restitution de bilan est réalisé avec la personne et son référent.

PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa accompagnés par les référents professionnels

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de bénéficiaires du rSa accompagnés





DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - II 9 - Animateur numérique itinérant

- Développer l'autonomie numérique
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes
- Résoudre des problématiques numériques personnelles ciblées collectivement et/ou individuellement

Descriptif de l'action



Présentation Métier

L'animateur numérique a pour mission d'assurer des permanences et ateliers numériques afin de lutter contre la fracture numérique en favorisant l'accès et la maîtrise des compétences numériques de base dans le cadre de démarches d'insertion sociale et professionnelle. Il se déplace sur l'ensemble du Département.

Ses missions consistent à :

- ✓ Assurer des permanences numériques individuelles dans chacune des MSD afin de répondre aux demandes des usagers
- ✓ Réaliser un diagnostic numérique et identifier les freins à l'autonomie numérique des personnes
- ✓ Construire et animer des ateliers numériques collectifs en réponse à des freins identifiés
- ✓ Promouvoir le dispositif BOOST Emploi
- ✓ Réaliser des supports pédagogiques : PowerPoint et tutoriels dans le cadre des ateliers numériques
- ✓ Travailler en coordination avec les référents de parcours de la Collectivité et BOOST Emploi

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de permanences numériques assurées
- Nombre d'ateliers numériques réalisés
- Nombre de participants



DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - II 10 -

Agent de santé - Infirmier Diplômé d'État (IDE)

- Favoriser l'accès aux soins pour les bénéficiaires du rSa et tendre vers la résolution des difficultés de santé
- Réduire les freins à l'employabilité liés aux problématiques de santé

Descriptif de l'action



Présentation Métier

L'agent de santé - Infirmier Diplômé d'État accompagne la personne dans la construction et l'accès à un parcours de soins et tend à lever les freins liés aux problématiques santé.

Les missions de l'infirmier consistent à :

- ✓ Réaliser un diagnostic "santé" prenant en compte à la fois les demandes et besoins du bénéficiaire et du référent de parcours
- ✓ Partager ce diagnostic avec le bénéficiaire et décliner avec lui les objectifs à atteindre
- ✓ Mettre en place un plan d'accompagnement santé
- ✓ Assurer un accompagnement individualisé du parcours santé
- ✓ Permettre une prise ou reprise de contact avec le secteur médical
- ✓ Aider le bénéficiaire à prendre conscience des difficultés de santé, d'addiction, de souffrances psychiques et le mobiliser dans la prise en compte de sa pathologie
- ✓ Accompagner le bénéficiaire (y compris physiquement) vers la prise en charge de ses difficultés
- ✓ Orienter le cas échéant, selon la problématique, vers une prise en charge spécifique
- ✓ Coordonner l'action des différents intervenants
- ✓ Amener le bénéficiaire à s'engager dans un processus de changement en lui permettant de restaurer l'image de soi, de retrouver une dynamique et d'enclencher de nouvelles motivations en lien avec l'insertion professionnelle
- ✓ Favoriser l'accès aux soins et tendre vers la résolution des difficultés de santé à l'issue du plan d'accompagnement

Deux infirmiers interviennent sur le territoire corrèzien.

Durée de l'accompagnement : 24 mois maximum

PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa accompagnés par les référents sociaux

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de personnes accompagnées
- Problématiques repérées
- Niveau de réalisation du plan d'accompagnement santé à la sortie





DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



FICHE ACTION - II 11 - Animateur du PTI

- Élaborer et piloter les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PTI
- Coordonner les partenaires de l'emploi et de l'insertion
- Développer et enrichir l'offre départementale d'insertion et favoriser l'accès à l'emploi et la formation

Descriptif de l'action



Présentation Métier

La politique de l'emploi et de l'Insertion constitue une priorité forte du Conseil départemental de la Corrèze dont l'ambition est de permettre, non seulement aux publics sans emploi de retrouver une dignité par le travail, mais aussi, d'assurer la prospérité du tissu économique local.

La collectivité répond par l'innovation depuis 2015 à cet enjeu d'insertion par le travail, à travers ses deux programmes directeurs : le Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui définit la Politique Départementale d'accompagnement des publics, recense et planifie les actions correspondantes et le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) qui définit et harmonise les modalités de coordination des actions avec les partenaires pour favoriser l'Insertion. Le Conseil départemental est par ailleurs engagé avec l'État dans la réforme France Travail pour le Plein Emploi.

L'animateur PTI élabore et rédige les documents stratégiques du PTI, pilote et anime la mise en œuvre des actions inscrites et assure la veille statistique.

Pour cela, l'animateur PTI :

- ✓ Élabore et rédige les documents stratégiques de la Politique départementale d'insertion
- ✓ Anime, décline et pilote la mise en œuvre des actions du PTI
- ✓ Organise la complémentarité des actions et des financements
- ✓ Recense les besoins et pose un diagnostic pour proposer des réponses les plus adaptées aux publics et aux territoires
- ✓ Propose la poursuite ou la réorientation des objectifs stratégiques et opérationnels du PTI
- ✓ Assure une bonne coordination et mutualisation de l'ensemble des dispositifs d'insertion
- ✓ Assure l'interface entre les partenaires du PTI, le service Emploi et Insertion et les MSD
- ✓ Organise les comités de pilotage du PTI
- ✓ Prépare, organise et anime des réunions de travail et manifestations
- ✓ Porte et réalise un appel à projet, un cahier des charges
- ✓ Assure un suivi statistique comparatif du contexte économique national / local

Dans le cadre de la réforme pour le plein emploi et la mise en œuvre de France Travail, l'animateur PTI :

- ✓ Participe à la dynamique de réseau entre CDP, animée au plan national
- ✓ Assure la gestion, l'animation et le déploiement de la plateforme D.O.R.A. (fiche action du PTI)

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de comité de pilotage
- Nombre de réunions
- Nombre de groupe de travail
- Pourcentage de réalisation d'actions du PTI



AXE 3





Une coordination territoriale des acteurs



FICHE ACTION - III 1 - Evolution des méthodes de travail dans le cadre de la réforme du Plein Emploi

- Contractualisation État/CD de préfiguration de la réforme France Travail
- Organisation renouvelée et coordination plus efficiente avec le "réseau pour l'emploi"
- Mutualisation et coordination de l'ensemble des partenaires et des outils pour des parcours sans couture
- Partage des données entre partenaires de l'emploi et de l'insertion

Descriptif de l'action

Au cœur de l'ambition en faveur de l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du rSa, de la préparation de la réforme France Travail et notamment des processus cibles impactant les parcours des allocataires du rSa prévus par la loi Plein Emploi, il s'agit d'engager :

- La co-construction du réseau pour l'emploi au travers du "Comité Départemental pour l'Emploi"
- La sécurisation des interopérabilités entre systèmes d'information, les échanges de données et l'implémentation des outils numérique.

Pour ce faire :

- Un Comité Départemental pour l'Emploi co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental :

Il coordonne l'exercice des compétences, favorise la complémentarité et la nature des actions à mener afin d'assurer le suivi et la continuité de parcours d'insertion ainsi que la réalisation des actions d'accompagnement. À ce titre, il met en œuvre des procédures et critères communs d'orientations, un socle commun de services au bénéfice des personnes et des employeurs, élabore des indicateurs communs de suivi, de pilotage et d'évaluation des actions, assure l'interopérabilité des systèmes d'information...

- Une coordination interne du Département au service du projet numérique :

Il s'agit de rédiger et participer au pilotage de la feuille de route et d'assurer le travail partenarial (CD/État, France Travail, CAF et MSA) dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre de la réforme France Travail; D'accompagner la transformation numérique de la collectivité en contribuant aux évolutions numériques définies dans le cadre de la gouvernance nationale pour organiser l'interopérabilité des systèmes d'information et faciliter le partage de données. Ce travail s'appuie sur la mise en place du SI social unique SOLIS.

PUBLICS CIBLES

- Les personnes morales constituant le réseau pour l'emploi
- Les professionnels de l'insertion
- Les partenaires de l'emploi et de l'insertion
- Les entreprises
- Les publics en insertion dont les bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de réunions du Comité départemental pour l'emploi
- Nombre de commissions spécialisées au sein du Comité Départemental pour l'Emploi
- Nombre de réunions des commissions spécialisées
- Autres critères directement définis selon les axes de travail du comité départemental



Une coordination territoriale des acteurs

FICHE ACTION - III 2- D.O.R.A. (Découvrir Orienter Renseigner Accompagner)



- Concevoir un schéma de données public et transparent grâce à la contribution de tous les partenaires
- Mieux connaître l'offre du territoire pour mieux accompagner
- Lever les freins à l'insertion pour favoriser les recrutements

Descriptif de l'action

Le déploiement de France Travail s'accompagne par un investissement de l'État dans des solutions numériques mises à disposition gratuitement, afin de faciliter le partage de données, d'optimiser la coordination entre les acteurs de l'insertion et améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre de service existante.

Afin de répondre à ces enjeux, la Collectivité a souhaité initier l'outil "D.O.R.A." (Découvrir, Orienter, Renseigner, Accompagner) sur son territoire.

D.O.R.A. a pour vocation de recenser, centraliser et référencer toutes les offres d'accompagnement, d'insertion, d'emploi, sur le territoire afin de pouvoir mobiliser rapidement des solutions adaptées aux besoins d'un projet d'insertion.

Elle permet de lever plus rapidement les freins périphériques au parcours par la visibilité à l'échelle départementale, du plus grand nombre de services disponibles.

La plateforme D.O.R.A. permet aux professionnels mais également aux usagers, de disposer d'une cartographie de l'offre d'insertion sociale et professionnelle. Pour ce faire, elle associe les acteurs de territoire qui recensent par thématique, leurs offres de services et dispositifs permettant ainsi d'accompagner et d'orienter aux mieux les publics.

PUBLICS CIBLES

- Les professionnels du Conseil départemental
- Tous publics en insertion dont les bénéficiaires du rSa
- Les acteurs de l'emploi et l'insertion

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de structures actives
- Nombre de structures en cours d'activation
- Nombre de contrats de travail



Une coordination territoriale des acteurs



FICHE ACTION - III 3 - Forums Emploi

- Favoriser le recrutement direct
- Faciliter la recherche d'emploi ou de formation et le recrutement

Descriptif de l'action

Le Conseil départemental a fait de l'accès à l'emploi, sa première priorité.

Pour cela, il s'attache à mettre en œuvre toutes les actions susceptibles de faciliter les parcours et l'intégration dans le monde du travail dont la mise en place de forums Corrèze BOOST Emploi.

Précurseur en la matière depuis 2018, la Collectivité a su déployer et développer des Forums Corrèze BOOST Emploi départementaux mais également à l'échelle des territoires dont l'objectif principal était le rapprochement entre les entreprises recruteuses et les personnes en recherches d'emplois dont les bénéficiaires du rSa.

Depuis 2021, de nombreuses actions similaires portées par les différents acteurs du service public de l'emploi (Mission Locale, Cap Emploi, France Travail...) se sont développées et essaimées sur le territoire corrézien. Aussi, le Conseil départemental a fait le choix de poursuivre cette démarche non plus en tant que "porteur" mais en s'associant aux partenaires organisateurs et en participant à ces temps de rencontres.

Le chargé de mission entreprises BOOST Emploi est systématiquement présent lors de ces événements afin de promouvoir et valoriser nos outils et dispositifs d'insertion dont "Corrèze BOOST Emploi" tant auprès des participants que des entreprises présentes.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en recherche d'emploi et / ou de formation dont bénéficiaires du rSa
- Entreprises corréziennes

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de participations à des Forums



Une coordination territoriale des acteurs



FICHE ACTION - III 4 - Partenariat avec la Société Hydro-Électrique du Midi (SHEM) : "J'entreprends Corrèze"

- Évaluer ses capacités à entreprendre
- Acquérir de la méthodologie, des outils et les connaissances nécessaires
- Valider les conditions de viabilité et de réussite du projet
- Identifier les étapes et démarches clés
- Obtenir une certification officielle et reconnue (inscrite au RNCP)
- Finaliser son projet et préparer sereinement le démarrage de son entreprise

Descriptif de l'action

La formation "J'entreprends Corrèze" a été mise en place pour doter les porteurs d'un projet entrepreneurial de compétences nécessaires à sa structuration et à sa conduite.

Elle s'adresse à toute personne éloignée de l'emploi dont les bénéficiaires du rSa, qui envisage un projet de création ou de reprise d'entreprise en Corrèze.

Participer à cette formation permet de :

- Travailler en groupe (dynamique d'équipe)
- Acquérir des compétences
- S'installer dans un environnement de travail propice à ce sujet
- Avancer concrètement sur son projet : pitch / plan de financement / étude de marché / recherche d'aides financières
- Se créer un réseau
- Partager avec des experts de la création / reprise d'entreprise
- Rencontrer des professionnels
- Enrichir son idée, son offre, son projet

La formation est prise en charge intégralement par la SHEM.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de candidats retenus sur l'action dont les bénéficiaires du rSa
- Nombre de certifications attribuées
- Nombre de créations d'entreprises



Une coordination territoriale des acteurs



FICHE ACTION - III 5 - "Créateurs" et Label Origine Corrèze

- Recenser les créateurs d'entreprises accompagnés par la Collectivité
- Participer au développement de leur partie exposition et commercialisation pour tendre vers leur autonomie financière
- Travailler en collaboration et transversalité avec la Cellule Promotion du Territoire et Innovation et avec les partenaires de compétences entrepreneuriales

Descriptif de l'action

Certains bénéficiaires du rSa ont des projets de création d'entreprise plus ou moins avancés. Les référents de parcours peuvent parfois être démunis pour accompagner ces créateurs et les amener à créer puis à développer notamment la partie exposition et commercialisation.

Le Conseil départemental a souhaité se coordonner avec la Cellule Promotion du Territoire et Innovation porteur du Label Origine Corrèze, la délégation à la participation citoyenne et aux usages numériques avec le dispositif "BOOST Projets", le service Ingénierie financière avec le dispositif "Coup de pouce" - financement participatif et ses partenaires tels que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) afin de mieux informer et sensibiliser ces publics.

PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de manifestations organisées (informations collectives, expositions)
- Nombre de personnes invitées
- Nombre de personnes présentes
- Nombre de dossiers "Demande de Label Origine Corrèze" reçus
- Nombre de produits nouvellement labellisés



Une coordination territoriale des acteurs



FICHE ACTION - III 6 - Représentation des bénéficiaires du rSa dans les instances

- Faire du citoyen, un acteur des politiques d'insertion
- Favoriser la citoyenneté et l'implication des personnes accompagnées

Descriptif de l'action

Le Conseil départemental de la Corrèze a souhaité associer les bénéficiaires du rSa à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques départementales d'insertion qui les concernent.

Depuis 2019, 8 représentants des bénéficiaires du rSa ont donc été associés aux instances de gouvernance des politiques publiques d'insertion.

Aujourd'hui, la Collectivité souhaite maintenir cette démarche participative et citoyenne au sein des instances de décisions.

Cependant, la mouvance inhérente au dispositif rSa l'amène à devoir renouveler et penser ces instances de représentation de façon plus large.

Une démarche de réflexion a été menée en 2021 avec les associations caritatives, acteurs de proximité de ces publics, pour construire ensemble un partenariat participatif et favoriser ainsi la citoyenneté. Puis, sur 2022-2024, le recueil des besoins s'est effectué par l'intermédiaire d'un questionnaire proposé au cours des entretiens d'accompagnement.

Sur 2025-2028, le recueil de la parole des bénéficiaires sera maintenu dont les modalités sont à repenser dans le cadre d'un groupe de travail PTI.

L'objectif final étant de recueillir les besoins et de développer et/ou ajuster toutes les actions nécessaires au plus près des territoires et des personnes.

PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa

TERRITOIRE

- Le département de la Corrèze

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de réunions organisées
- Nombre de participants
- Nombre de propositions dégagées par les participants
- Nombre d'actions co construites et déployées